Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 38 (1958)

Heft: 3

Artikel: La Suisse et la zone de libre-échange

Autor: Petitpierre, Max / Homberger, H. / Bauer, Gérard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA SUISSE ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

La création d'une Zone de Libre-Échange est le plus important problème de l'avenir de l'économie européenne. Nous avons pensé qu'il intéresserait nos lecteurs de trouver ici des extraits des déclarations qu'ont faites, à ce sujet, de hautes personnalités suisses.

« ... Il est certain que la création d'une Zone de Libre-Échange, comme l'existence d'un Marché Commun, apportera des changements dans nos habitudes. Nous sommes en présence d'une évolution à laquelle nous devons participer l'esprit ouvert et compréhensif, si nous ne voulons pas être dépassés. Mais notre économie a toujours su s'adapter aux conditions nouvelles dans lesquelles elle se trouvait placée. Si elle se prépare à temps, il n'y a pas de raison de craindre que les difficultés auxquelles les institutions nouvelles peuvent l'exposer ne puissent être surmontées. L'objectif à atteindre mérite l'effort qui nous est demandé. Il faut qu'avec notre coopération active, la Zone de Libre-Échange, complément indispensable du Marché Commun, devienne un des éléments qui redonnent aux européens, dont nous sommes, confiance et foi dans leur destin… »

M. Max Petitpierre, Conseiller Fédéral.

« ... La « déclaration commune », signée par l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie et l'Union Centrale des Associations patronales suisses à Zurich, souligne tout d'abord combien il est indispensable qu'une Zone de Libre-Échange vienne compléter la communauté économique européenne si l'on veut éviter que la création du Marché Commun ne provoque des troubles et des conflits dans les relations économiques entre les pays de l'Europe et si l'on veut empêcher que, au lieu de renforcer la solidarité de l'Europe, elle ne devienne au contraire la source de nouvelles difficultés... »

M. H. HOMBERGER, Délégué de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

« ... Il n'est à mon sens pas démontré que le Marché Commun entraînerait des charges accrues pour les six pays membres, s'il était doublé de la zone. Cette dernière pourrait, au contraire, exercer une influence bénéfique, du fait que les six pays sont largement créditeurs par rapport aux onze autres pays membres de l'O. E. C. E. Imaginons par exemple que les six pays du Marché Commun aient été seuls à résoudre entre eux les problèmes de paiement d'après guerre. Il ne leur eût alors pas été possible d'amortir les à-coups financiers et économiques, comme ils ont pu le faire grâce à l'U. E. P., laquelle repose sur les bases plus larges de la grande Europe. Ce dont l'Europe a actuellement besoin, c'est d'amortisseurs. Or, on trouvera plus facilement ceux-ci dans l'Europe large que dans la petite Europe...

On peut poser en axiome que moins les membres du club sont nombreux, plus les à-coups seront sensibles. Or, la Zone de Libre-Échange, loin d'accuser les risques inhérents au Marché Commun, les atténuerait dans

la mesure ou elle consoliderait et améliorerait les bases de la coopération.

Si l'on compare enfin les intérêts en présence avec les dommages qui résulteraient pour toute l'Europe de la réintroduction de pratiques discriminatoires du fait de la création du seul Marché Commun, on doit arriver à la conclusion qu'une coopération européenne plus large que celle qui s'ébauche dans le cadre du Marché Com-

mun est nécessaire, non seulement possible, mais vitale.

Ayons à l'esprit cette idée qu'une Zone de Libre-Échange – peu importe son nom – pourrait être l'amorce d'une nouvelle conception réaliste et prometteuse des relations mondiales et multilatérales. Son élaboration et sa mise en œuvre soulèvent de sérieux et nombreux problèmes. Ils sont à la hauteur des objectifs que les hommes d'état européens se sont fixés depuis dix ans dans les deux directions de l'intégration et de la coopération économique européennes. Aussi bien importe-t-il de les étudier avec objectivité, ténacité et sans passion. Il y va proprement de la cohésion économique de l'Europe si chèrement acquise... »

M. le Ministre Gérard BAUER, Président de la Fédération Horlogère.

« ... Il est tout aussi important d'éviter toute discrimination à l'intérieur même de l'Europe. Or, l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1958, du traité de Rome a accru les dangers qui menacent de ce côté. En effet, si le marché commun européen n'est pas complété par une zone européenne de libre-échange, les pays de l'O. E. C. E. ne faisant pas partie du dit marché se verront exposés, à dater du 1er janvier 1959, à un traitement discriminatoire, ce qui serait absolument incompatible avec l'esprit qui préside au fonctionnement de l'O. E. C. E. Car l'Europe subirait alors une nouvelle division et un affaiblissement, les pays industrialisés situés hors du Marché Commun recourant indubitablement à des contre-mesures et des représailles. L'intérêt vital de l'Europe commande impérieusement que les pourparlers en cours aboutissent à l'institution d'une Zone de Libre-Échange qui vienne compléter le Marché Commun européen. En Suisse, on n'est pas sans éprouver quelque inquiétude devant l'hostilité manifestée par les Industriels de certains pays d'Europe contre le projet d'une Zone de Libre-Échange. En tant que représentants de l'économie privée, nous avons le devoir non pas d'entraver, mais d'encourager la réalisation de ce projet. On y parviendra le mieux en limitant le traité au strict indispensable, à savoir l'abolition des entraves au commerce. Pour le reste, l'O. E. C. E. est parfaitement en mesure de résoudre les problèmes qui viendraient à se poser, dans le cadre de la coopération européenne à laquelle elle a présidé avec un succès universellement reconnu... »

M. le D^r A. Wilhelm, Président de la Société Suisse pour l'Industrie Chimique.